

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 18 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunis en séminaire le 10 juin, les responsables départementaux de la FNI ont accueilli experts, institutionnels, professionnels, responsables ordinaires autour du thème de la e-santé (télésanté et télémédecine). Jusqu'à présent mis à l'écart, tant dans la gouvernance nationale des systèmes d'information partagée que dans les projets régionaux, ils ont pu accueillir l'invitation de l'Asip et de la commission Galien à s'inscrire dans leurs travaux au moment où une dynamique forte s'installe au plan national.

Les infirmiers libéraux sont non seulement prêts, mais aussi en attente de partage d'information et d'implication dans l'application des Tic au domicile des patients.

Pourquoi ? Pour que la révolution technologique dans la santé ne se fasse pas au détriment du mieux soigner, mais dans le cadre d'une Haute sécurité santé (HS2) qui réponde à la dimension sociale du développement durable.

En effet, les applications des Tic dans la santé sont en passe de bouleverser l'organisation des soins. Mais comme le souligne Jacques Lucas, vice-président du Conseil national de l'ordre des médecins : « tout ce qui est technologiquement possible n'est pas éthiquement souhaitable. » De fait, la délocalisation en Asie des actes de radiologie et du suivi des patients chroniques n'est souhaitée ni des patients, ni des professionnels.

Les infirmiers libéraux, qui conçoivent leur mission comme celle d'une prise en charge globale des patients, devront demain :

- accompagner les patients à utiliser les nouveaux outils de la e-santé,
- se situer à l'interface entre le patient et le monde médical,
- assurer, avec le médecin traitant, le suivi des patients chroniques,
- contribuer, comme aujourd'hui, à réduire les durées d'hospitalisation et mieux organiser la prise en charge des patients de retour à leur domicile,...

Pour cela, il ne faut pas de rupture dans la prise en charge, ce qui impose une fluidité et un partage des données médicales.

Ce qui bloque aujourd'hui, ce ne sont ni les solutions techniques, ni la volonté des professionnels, mais la place que l'on concède à l'exercice infirmier. La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires, qui confie aux seuls médecins toute la coordination, y compris l'élaboration du plan de soins, constitue le frein majeur à l'implication des infirmiers libéraux, notamment dans le suivi des patients chroniques, infirmiers exclus du champ du premier recours.

Industriels, patients, infirmiers partagent les mêmes attentes et les infirmiers libéraux utiliseront tous les leviers d'action dont ils disposent pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des patients en s'impliquant dans la mise en œuvre des solutions technologiques au domicile et dans une organisation de la santé structurée autour d'une chaîne de télésanté.

Contact presse :
Philippe TISSERAND
Président F.N.I.
Tél : 06 07 68 58 10
Mail : fni@fni.fr